

AVIS À TOUS LES SOUS-TRAITANTS ET VISITEURS

TOUTE PERSONNE EFFECTUANT DES TRAVAUX DANS NOS ZONES DE TRAITEMENT ET DE STOCKAGE OU TOUTE PERSONNE TRAVAILLANT POUR NOTRE COMPTE (PRODUCTEURS, CHAUFFEURS, EMBALLEURS, TECHNICIENS, PERSONNEL DE MAINTENANCE...) ET TOUTES AUTRES PERSONNES ÉTRANGÈRES À L'ENTREPRISE.

**NOUS VOUS ACCUEILLONS CHALEUREUSEMENT
ET VOUS DEMANDE DE SUIVRE LES RÈGLES CI-DESSOUS, AFIN DE
LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE NOS PRODUITS
À NE PAS COMPROMETTRE.**



IL Y A UNE INTERDICTION GÉNÉRALE DE



FUMER !

- **INSCRIVEZ-VOUS D'ABORD À LA RÉCEPTION OU AUPRÈS DE VOTRE INTERLOCUTEUR OU DE NOTRE RESPONSABLE**
+ ABONNEZ-VOUS À LA LISTE **F07-01_VISITORS** !
- **LORSQUE VOUS ENTREZ DANS LA ZONE D'EMBALLAGE, Veuillez également prendre note du P06 - HYGIÈNE PERSONNELLE - RÈGLEMENT INTÉRIEUR.**
- **Vous devez :**
 - ✓ **PRODUITS DU TABAC : L'UTILISATION DU TABAC PAR LE BIAIS DE. IL EST INTERDIT DE FUMER, VAPOTER , CHIQUER, FUMER DU SNUS OU TOUTE AUTRE APPLICATION DANS LES BÂTIMENTS DE L'ENTREPRISE.**
 - ✓ **LAVEZ -VOUS LES MAINS AVEC DU SAVON ET, SI NÉCESSAIRE, DÉSINFECTEZ- LES AVEC UN DÉSINFECTANT (LE LAVAGE DES MAINS EST TOUJOURS OBLIGATOIRE APRÈS ÊTRE ALLÉ AUX TOILETTES).**
 - ✓ **IL EST PERMIS DE MANGER ET DE BOIRE UNIQUEMENT DANS LES ZONES PRÉVUES À CET EFFET. NON AUTORISÉ DANS LA ZONE DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT . IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE MÂCHER DU CHEWING-GUM.**
 - ✓ **POUR RETIRER VOS BIJOUX (sauf alliances lisses, sans pierres serties, montres). LE PORT DE GANTS LORS DU CONTACT AVEC LE PRODUIT EST OBLIGATOIRE !**
 - ✓ **PLAIES SUPERFICIELLES , PROBLÈMES DE PEAU, COUPURES, ÉRAFLURES OU BRÛLURES DOIVENT ÊTRE RECOUVERTES DE MANIÈRE PROFESSIONNELLE AVEC NOS PANSEMENTS DE DÉTECTION DE MÉTAUX BLEUS HYPOALLERGÉNIQUES ET ÉLASTIQUES – LE PORT DE GANTS EST ALORS OBLIGATOIRE .**
 - ✓ **DÉCLARER UNE MALADIE – NOUS POURRIONS VOUS INVITER À REMPLIR NOTRE QUESTIONNAIRE (F07-02).**

- ✓ AVANT D'ENTRER DANS LES ZONES DE STOCKAGE ET D'EMBALLAGE, VOUS DEVEZ REVÊTIR DES VÊTEMENTS DE VISITEUR . LES VÊTEMENTS DE PROTECTION COMPRENNENT UNE VESTE FLUORESCENTE ET UN FILET À CHEVEUX / **CASQUETTE JETABLE** (ET ÉVENTUELLEMENT UN FILET À BARBE).
 - ✓ EN PÉRIODE DE RISQUE D'INFECTION (CORONA...) CHACUN EST OBLIGÉ DE **PORTER UN MASQUE NASAL ET BUCCAL** . CES OBLIGATIONS (ET D'AUTRES) SONT EN OUTRE AFFICHÉES À DIVERS ENDROITS.
 - ✓ SI CELA EST INDICUIT, L'ACCÈS PEUT VOUS ÊTRE REFUSÉ.
 - ✓ **PAS JETER LES ÉQUIPEMENTS ET LES PRODUITS** (MATERIAUX D'EMBALLAGE ET PRODUITS) TOUCHER.
- **RESTEZ TOUJOURS AVEC VOTRE SUPERVISEUR** (CONCERNANT LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE NOS PRODUITS, MAIS AUSSI POUR VOTRE SÉCURITÉ ET LA NÔTRE) ; **CE SUPERVISEUR PEUT PRENDRE DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES** . NOUS CONSEILLONS TOI À DE PORTER VOS **CHAUSSURES DE SÉCURITÉ DANS NOS ZONES DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE** ! LES DÉCHETS SONT ÉLIMINÉS PAR VOS SOINS DE MANIÈRE APPROPRIÉE.
 - NOS TERRAINS ET BÂTIMENTS SONT ÉQUIPÉS DE **CAMÉRAS DE SURVEILLANCE** (SÉCURITÉ GÉNÉRALE) ET DE CONTRÔLE D'ACCÈS. LES IMAGES ENREGISTRÉES ET LES HEURES D'ACCÈS PEUVENT ÊTRE VISIONNÉES PAR NOS SOINS À TOUT MOMENT. EN CAS D'IRRÉGULARITÉS, CELA PEUT ÉGALEMENT SERVIR DE PREUVE. IL Y A UNE **OBLIGATION DE LE PORT D'UN GILET FLUO** OU DE VÊTEMENTS FLUORESCENTS ET RÉFLÉCHISSANTS (HAUTE VISIBILITÉ) DANS LES LOCAUX ET DANS NOS BÂTIMENTS.
 - TOUTES LES VOITURES, CYCLOMOTEURS ET MOTOS DOIVENT ÊTRE **GARÉS DANS LES ZONES DÉSIGNÉES** . LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS DE L'ENTREPRISE N'EST PAS AUTORISÉ.
 - LES RÈGLES GÉNÉRALES DE CIRCULATION ET DE PRIORITÉ S'APPLIQUENT DANS NOS LOCAUX. LA SIGNALISATION ROUTIÈRE ET LES SIGNAUX DE SÉCURITÉ DOIVENT TOUJOURS ÊTRE RESPECTÉS. **LE PLAN DE CIRCULATION** ET LA SIGNALISATION DOIVENT ÊTRE RESPECTÉS.
 - LA VITESSE MAXIMALE DANS LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE EST DE **25 KM/H** .
 - NOUS NE POUVONS ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES ACCIDENTS ET/OU DES DOMMAGES CAUSÉS AUX VOITURES, CAMIONS, ETC. VOUS ÊTES RESPONSABLE DE **TOUS DOMMAGES** CAUSÉS PAR VOS ACTIONS. TOUT DOMMAGE DOIT ÊTRE **SIGNALÉ IMMÉDIATEMENT À UN SUPERVISEUR**.
 - LE CONTENU DU VÉHICULE PEUT TOUJOURS ÊTRE VÉRIFIÉ PAR UN REPRÉSENTANT DE L'ENTREPRISE AU MOMENT DE QUITTER LES LOCAUX DE L'ENTREPRISE.
 - NE PUISSENT OCCASIONNER AUCUN **DANGER OU NUISANCE** . LES SORTIES ET ISSUES DE SECOURS, LES PASSAGES, L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE, LES PANNEAUX ET ARMOIRES DE CONTRÔLE, LA SIGNALISATION, ETC. **DOIVENT RESTER DÉGAGÉS EN TOUTES CIRCONSTANCES** .
 - **TOUTES** LES CONDITIONS ET SITUATIONS DANGEREUSES DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES IMMÉDIATEMENT AU RESPONSABLE INTERNE.
 - **LES MATERIAUX ET ÉQUIPEMENTS DÉFECTUEUX OU DANGEREUX** DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS OU RETIRÉS IMMÉDIATEMENT.

➲ TECHNICIENS ET TRAVAUX DE MAINTENANCE :

- ✓ LAISSEZ L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL ET LES INSTALLATIONS SANITAIRES BIEN RANGÉS .
- ✓ **INTERDIT DE MANGER ET DE BOIRE DANS LES ZONES DE STOCKAGE ET DE TRANSFORMATION .**
VOUS POUVEZ UTILISER LA CANTINE DU PERSONNEL POUR CELA.
- ✓ **N'UTILISEZ PAS DE MATÉRIAUX D'EMBALLAGE POUR STOCKER DES PIÈCES, DES OUTILS, ETC.**
- ✓ **SI NÉCESSAIRE, DEMANDEZ QU'UNE ZONE DE TRAVAIL SOIT DÉLIMITÉE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SALUBRITÉ ALIMENTAIRE**
- ✓ **LES TECHNICIENS NE SONT PAS AUTORISÉS À UTILISER DES AGENTS ALLERGÈNES ET SONT TENUS D'UTILISER DES LUBRIFIANTS DE QUALITÉ ALIMENTAIRE (ET TOUT AUTRE PRODUIT).**

➲ CHAUFFEURS / TRANSPORTEURS :

- ✓ LAISSEZ LES LIEUX ET LES SANITAIRES **EN ORDRE** .
- ✓ **INTERDIT DE MANGER ET DE BOIRE DANS LES ZONES DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT .**
- ✓ **L'ACCÈS AU SERVICE D'EMBALLAGE N'EST PAS AUTORISÉ.**
- ✓ NOUS AVONS ÉGALEMENT UNE POLITIQUE CONCERNANT **LES ALLERGÈNES** .
IL EST INTERDIT D'INTROUVER ET/OU DE LAISSER DES ALLERGÈNES DANS LES ENTREPÔTS SANS AUTORISATION .
- ✓ **LE CHAUFFEUR EST PRÉSENT SUR LA ZONE DE CHARGEMENT PENDANT LES ACTIVITÉS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT .**
- ✓ **LE DÉCHARGEMENT N'AURA LIEU QUE SI LE CAMION EST CORRECTEMENT POSITIONNÉ CONTRE LE QUAI ET QUE LE MOTEUR DU VÉHICULE N'EST PAS EN MARCHE.**
- ✓ **LE CROSS-DOCKING EST INTERDIT.** CELA SIGNIFIE QUE VOUS NE POUVEZ PAS DÉCHARGER UN PRODUIT AFIN DE LE LIVRER À D'AUTRES. CELA SIGNIFIE ÉGALEMENT QUE VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À FAIRE LIVRER UN QUELCONQUE PRODUIT SUR NOS QUAIS. SI UNE UTILISATION ABUSIVE EST DÉTECTÉE, LE PRODUIT EN QUESTION SERA IMMÉDIATEMENT CONFISQUÉ ET LES FRAIS DE DESTRUCTION DE CE PRODUIT SERONT FACTURÉS.
- ✓ **VOUS NE POUVEZ UTILISER QUE DES TRANSPALETTES ET DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES À VOTRE PROPRE QUAI POUR DÉCHARGER OU CHARGER LE PRODUIT.** IL EST **STRICTEMENT INTERDIT** D'UTILISER CES TRANSPALETTES, TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES OU CHARIOTS ÉLÉVATEURS **POUR « TRANSPORTER » SOI-MÊME OU AUTRUI** .
- ✓ **SI CES CONDITIONS NE SONT PAS RESPECTÉES, LE VÉHICULE NE SERA NI DÉCHARGÉ NI CHARGÉ !**

⌚ SÉCURITÉ INCENDIE

LES ÉQUIPEMENTS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUIVANTS SONT DISPONIBLES AU SEIN DE NOTRE ENTREPRISE, INDIQUÉS PAR LES PICTOGRAMMES CI-DESSOUS.



BOUTON D'ALARME INCENDIE POUR EXTINCTEUR

DANS CERTAINS ENDROITS, LE BÂTIMENT EST SÉCURISÉ PAR DÉTECTION INCENDIE (DÉTECTEURS DE FUMÉE ET DÉTECTEURS OPTIQUES)

⌚ EN CAS D'INCENDIE

- DÉCLENCHEZ L'ALARME : APPUYEZ SUR UN BOUTON D'ALARME INCENDIE.
- RESTEZ CALME ET ESSAYEZ D'ÉTEINDRE LE (PETIT) FEU UNE FOIS, SANS PRENDRE DE RISQUES.
- ÉVITEZ D'UTILISER DE L'EAU À PROXIMITÉ DES MACHINES ET DE L'ÉLECTRICITÉ POUR ÉVITER L'ÉLECTROCUTION.
- VEUILLEZ SUIVRE LES INSTRUCTIONS CI-DESSOUS CONCERNANT L'AVERTISSEMENT/L'ALARME/L'ÉVACUATION SUR.

⌚ AVERTISSEMENT / ALARME / ÉVACUATION

1. NE VOUS METTRE JAMAIS EN DANGER
2. LORSQUE VOUS ENTENDEZ LE SIGNAL D'AVERTISSEMENT (TONALITÉ INTERMITTENTE), RESTEZ ASSIS.
3. SI LE TON PERSISTE, L'ÉVACUATION AURA LIEU :
 - SI POSSIBLE, ARRÊTEZ VOTRE MACHINE RAPIDEMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ ET COUPEZ L'ALIMENTATION.
 - FERMEZ LES FENÈTRES ET LES PORTES LORSQUE VOUS QUITTEZ LA PIÈCE
 - VOUS SORTEZ ENSUITE PAR LA VOIE D'ÉVACUATION LA PLUS COURTE, INDICUÉE PAR LES PICTOGRAMMES SUIVANTS :



- NE REVENEZ SOUS AUCUN PRÉTEXTE ! N'ENTRE PAS !
- VOUS VOUS RASSEMBLEZ AU POINT DE RASSEMBLEMENT EN FONCTION DE L'ENDROIT OÙ VOUS VOUS TROUVEZ. VOIR PLAN EN PIÈCE JOINTE.
- UNE FOIS ARRIVÉ SUR PLACE, VOTRE PRÉSENCE SERA ENREGISTRÉE.



⌚ ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

1. LES ENTREPRISES TIERCES SONT RESPONSABLES DE FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE APPROPRIÉS À LEURS EMPLOYÉS ET SOUS-TRAITANTS/TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS. CEUX-CI DOIVENT ÊTRE EN BON ÉTAT ET PROPRES ET PORTÉS CORRECTEMENT.
2. LE PORT DU GILET FLUO EST OBLIGATOIRE !
3. PORTEZ TOUJOURS DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ ADAPTÉES (MINIMUM TYPE S1) LORS DE L'UTILISATION D'UN TRANSPALETTE (MANUEL OU ÉLECTRIQUE).

⌚ PREMIERS SECOURS

DES TROUSSES DE PREMIERS SECOURS SONT DISPONIBLES :

- À LA RÉCEPTION
- CLAUDIA ET LIEVEN EN SONT RESPONSABLES.
- DANS CETTE TROUSSE DE PREMIERS SECOURS, VOUS TROUVEZ DES OUTILS POUR PRODIGUER LES PREMIERS SOINS EN CAS DE BLESSURE OU D'ACCIDENT.



LISTE DES PRESTATAIRES DE PREMIERS SECOURS

<u>Nom</u>	<u>du département</u>
Lieven Coppelters	Qualité
Gestion d' Erik De Winter	
Gestion de Tom De Winter	
Roel De Winter	Gestion